

ARRETE MUNICIPAL n° A20250424-174

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Affaires générales
	Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Rando Gournande	
Date	Le dimanche 11 mai 2025 de 09h00 à 19h00	
Lieu	Place Verdun	
Demandeur	Mr MIALDEA Gregory – président de bouge ta ville	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 23 avril 2025 par Mr MIALDEA Gregory - président de l'association bouge ta ville

Arrête,

Article 1 : Mr MIALDEA Gregory – président de l'association bouge ta ville **est autorisée à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le dimanche 11 mai 2025 de 09h00 à 19h00, à place Verdun à USSEL.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mr MIALDEA Gregory – président de bouge ta ville;

Fait à Ussel, le 23 avril 2025.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,**



Christophe ARFEUILLÈRE